



CONTRAT DE FORMATION

à la conduite des bateaux de plaisance à moteur

Dossier ouvert le :

NOM :	PRENOM :
Tél. fixe :	
Tél. mob. :	Email :

ADRESSE <i>lisible svp</i>				
CODE POSTAL		VILLE		
DATE NAISSANCE		Ville Lieu naissance		Département :

N° Candidat OEDDIP:

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR

Je soussigné, tuteur légal, autorise ma fille, mon fils, à prendre les leçons de code et de conduite nécessaires pour l'obtention d'un permis de bateau de plaisance au sein de Saint-Mandrier Plongée S.A.R.L. pour la période comprise entre le201 ... et l'issue de sa formation, au environ de201...

J'ai bien pris note de l'obligation de fournir un certificat médical type (Cerfa 14673*1)

Fait à : Le : Signature :

Formation suivie demandée- cadres réservés à Saint-Mandrier Plongée

Code	Fluvial	Côtier	Hauturier	Perfectionnement	CRR	N° Permis détenu :
	Non disponible		Non Disponible		Non disponible	Date d'acquisition :

Date d'examen théorique souhaitée :

LA FORMATION

Conformément à la réglementation en vigueur, **Saint-Mandrier Plongée** effectuera une formation théorique évaluée à 5 heures minimum, et à 3 h 30 minimum de pratique minimum (dont 2 heures à la barre du bateau). Ce volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007.

CADRE RESERVE AU BATEAU ECOLE

Facturation / Règlement	Montants	Acomptes	Solde *	Dates / Règlement
Chèque Chèques vacances CB Espèces				
Forfait Formation Option côtière	375 €			
Dont livret du candidat et livret certification:				
Autres :				
Total € TTC (dont TVA aux taux en vigueur)				
Acompte 30 % de la formation				
SOLDE				
Timbres fiscaux droit de délivrance à joindre au dossier	78 €			
Frais d'examen à fournir à l'établissement agréé	30 €			

*Le solde du compte devra être réglé avant le passage de l'examen

Contrat d'engagement mutuel

Il est convenu ce qui suit entre M ou Mme et le Bateau-Ecole Saint-Mandrier Plongée, représenté par son gérant :
Eric ALBEROLA

ADMISSION SUIVI MEDICAL

Je soussigné, reconnait avoir bien compris que l'admission au cours de formation est subordonnée à la présentation d'un certificat d'aptitude médicale réalisé sur le Cerfa 14673-1 délivré par un médecin et daté de moins de six (6) mois.

CONDITIONS DE RESERVATION :

Ma candidature ne pourra être prise en compte qu'accompagnée d'un versement d'acompte égal à 30% du montant de la formation. Le solde étant à régler impérativement au début de la formation.

J'ai bien compris que seules les prestations mentionnées au devis ou dans le descriptif de la formation peuvent être attendues et que toute prestation supplémentaire peut faire l'objet d'une facturation spécifique.

CONDITIONS D'ANNULATION et POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Le responsable du Bateau-Ecole applique les conditions de remboursement suivantes.

- Toute annulation de contrat intervenant au maximum, 7 jours avant la date de début formation, donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées, à l'exception de frais de réservation s'élevant à 50 € TTC.
- En cas d'annulation intervenant à moins de sept jours francs, le montant de l'acompte restera acquis au Bateau-Ecole.
- Toute annulation, intervenant après le début de la formation ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations non effectuées, Les documents pédagogiques resteront facturés en totalité.
- En cas d'annulation de leçons par le candidat, pour cas de force majeure justifiée, le responsable du centre proposera selon le cas, un report de date dans la mesure du possible ou un remboursement équitable pour les deux parties.

SAINT-MANDRIER PLONGEE S.A.R.L au capital de 7700 Euros Siret : 433 925 443 00015 code Naf : 9329Z

Le Navipark - Quai Séverine 83430 SAINT-MANDRIER / mer

Tél : 04 94 63 66 07 Mob : 06 22 20 38 87

Agrément Bateau-Ecole N° : 083073/2020

- Le Bateau-Ecole **Saint-Mandrier Plongée** se réserve la possibilité d'annuler des séances ou cours de formation en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Ces séances donneront lieu à un report.

INTERRUPTION DE LA FORMATION par le Bateau-Ecole Saint-Mandrier Plongée

J'ai bien compris que le responsable du Bateau-Ecole peut résilier à tout moment ma participation en cas de manquements graves à la sécurité ou de manquement aux règles et Lois en vigueur.

J'ai bien compris tous les termes de cet engagement de candidature et vous prie d'accepter ma demande.

*Je suis d'accord pour recevoir des informations exclusives de la part de **Saint-Mandrier Plongée***

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives vous concernant.

Pour l'exercer, écrivez à :

SARL Saint-Mandrier Plongée
 Quai Séverine 83430 Saint-Mandrier
 info@saint-mandrier-plongee.com

Mention manuscrite, « <u>lu et approuvé</u> » Signature : Fait à : Le :
--

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le candidat mandate **Saint-Mandrier Plongée** pour accomplir en son nom et place les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen.

Le candidat est avisé de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier :

- Demande d'inscription Affaires Maritimes – cerfa n° 14681*01
- Certificat médical Affaires Maritimes – cerfa n°14673*01
- Contrat de formation en 2 exemplaires
- 1 photo couleur d'identité
- 78 € de timbres fiscaux (droit de délivrance)
- Photocopie recto de pièce d'identité (CNI ou Passeport)
- Règlement de la formation (voir ci-dessus)

Tous les examens théoriques du code se déroulent dans des organismes agréés.

Saint-Mandrier Plongée s'engage à saisir le dossier complet dans les meilleurs délais.

RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT

Ce contrat est conclu pour la session prévue dont les dates sont fournies au candidat, il peut être prorogé en cas d'échec à l'examen de code; passé ce délai il est résilié de plein droit ainsi que dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner, par l'autorité préfectorale. En cas de rupture la facturation se fera au prorata des prestations effectivement fournies à la rupture, le contrat étant résilié au solde de tout compte.

PROGRAMME et DEROULEMENT de la FORMATION

Saint-Mandrier Plongée délivre une formation conforme aux objectifs contenus dans le Décret du 29/07/2007 et énumérés dans les étapes de formation du livret d'apprentissage. Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par **Saint-Mandrier Plongée** en concertation avec le candidat et lui est communiqué. Chaque objectif enseigné dans la séance donne lieu à une évaluation.

Saint-Mandrier Plongée tient le candidat informé de la progression de sa formation.

Saint-Mandrier Plongée s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. La formation théorique dispensée et les cours pratiques seront conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Le bateau est conforme à la réglementation en vigueur. **Saint-Mandrier Plongée** s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques sous réserve d'un dossier complet fourni par le candidat et des places d'examen disponibles dans un organisme agréé. **Saint-Mandrier Plongée** fournit un "livret du candidat" qui devra être présenté lors de l'examen théorique et présent durant les phases de formations. Le formateur validera la pratique au fur et à mesure des capacités acquises sur le **livret d'apprentissage**. Le candidat sera validé sur la base de données OEDDIP qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation supplémentaire, **Saint-Mandrier Plongée** représentera le candidat dans les meilleurs délais dans la limite des places attribuées par les organismes agréés. Pour une formation de qualité, le candidat s'engage à respecter le calendrier de formation établi par **Saint-Mandrier Plongée** ainsi que les consignes de sécurité notamment lors des séances de pratique (horaires, respect des autres candidats, port du gilet de sauvetage ou d'une brassière.....).

REGLEMENT DES SOMMES DUES :

Le candidat est tenu de régler à **Saint-Mandrier Plongée** les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser **Saint-Mandrier Plongée** à rompre le présent contrat. Le solde du compte devra être réglé avant le passage de l'examen.

Les prestations supplémentaires seront facturées au tarif en vigueur le jour de la prestation.

Fait à le
en 2 exemplaires, un remis au candidat, un autre gardé par l'établissement.

Le candidat
 Représentant légal pour les mineurs
 Précédée de la mention " lu et approuvé"

Le responsable de **Saint-Mandrier Plongée**